

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

116-24-CA

B E T W E E N:

E N T R E :

K.D.G.H.

K.D.G.H.

APPELLANT

APPELANT

- and -

- et -

MINISTER OF SOCIAL DEVELOPMENT

LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Robichaud

Motion entendue par :  
l'honorable juge Robichaud

Date of hearing:  
June 23, 2025

Date de l'audience :  
le 23 juin 2025

Date of decision:  
June 23, 2025

Date de la décision :  
le 23 juin 2025

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

K.D.G.H. on his own behalf

K.D.G.H. en son propre nom

For the respondent:  
Scott N. Larson

Pour l'intimée :  
Scott N. Larson

DECISION  
(Orally)

DÉCISION  
(Oralement)

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before September 30, 2025, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 30 septembre, 2025, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.